

LE POINT SUR LES NEGOCIATIONS DE PAIX ENTRE LE GOUVERNEMENT RWANDAIS ET LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (FPR)

Par Mr Mathieu NGIRUMPATSE
Secrétaire National du MRND

Les négociations d'Arusha, qui atteignent la troisième phase, ont été suspendues et reprendront le 23 novembre 1992. Deux points importants n'ont pas réuni le consensus des parties en présence :

- 1° La formation d'un gouvernement de transition
- 2° La formation de l'Assemblée Nationale de transition

Il convient de noter également que sur ces deux points, il n'existe aucun consensus interne au Rwanda.

1.1 De la formation du gouvernement de transition

Les partis MDR, PL, PSD et PDC (actuellement au Gouvernement) veulent intégrer seulement le FPR dans ce gouvernement.

Les autres partis, y compris le MRND, ne sont pas d'accord avec ce point de vue. En effet, les élections n'ayant pas eu lieu pour montrer la représentativité des différents partis, les autres partis estiment que c'est leur droit de participer à la transition. La gestion de la transition ne peut être l'exclusivité de personne.

Tout en comprenant que la gestion d'un gouvernement de 17 partis est difficile, ils font valoir le fait qu'il appartient à toutes les sensibilités de se réunir et de prendre une décision en commun, quitte à trouver les modalités de lever cet obstacle soit par renoncement volontaire, soit par la formation de blocs susceptibles de faciliter le partage des portefeuilles et la gestion de ce Gouvernement.

Les autres partis regrettent qu'en faisant entrer le FPR au gouvernement, on récompense la violence et pénalise les partis qui ont usé des voies démocratiques pour faire entendre leurs revendications.

1.2 De la formation de l'Assemblée Nationale de transition

L'Assemblée Nationale est l'organe représentatif par excellence. Il doit donc provenir des élections. Les partis MDR, PL, PSD et PDC, ne veulent pas entendre parler des élections et préconisent la nomination des députés par les partis formant le gouvernement actuel. Le MRND et les autres, partis, n'acceptent pas cette façon de voir. Pour le MRND, cette Assemblée devrait provenir des élections avec possibilité de cooptation des députés du FPR. La tenue des élections se justifie amplement. En effet, le Protocole d'Entente qui a permis la formation du gouvernement le 16 avril 1992, prévoit la fin de toutes les élections en avril 1993, soit douze mois de transition. On comprend difficilement que les partis MDR, PL, PSD et PDC qui ont accepté cette clause prétendent maintenant que les élections sont impossibles. Prétendre que la sécurité n'est pas assurée est un motif fallacieux. En effet, tous les partis sillonnent le pays, dans les meetings populaires, et organisent les élections de partis à tous les niveaux. On ne voit pas pourquoi ce qui est possible au niveau des partis, ne le serait pas au niveau des élections communales ou législatives. Il devient illusoire de parler de démocratie si l'on fuit les élections. Il devient également inquiétant de parler de démocratie tout en prônant l'exclusion des autres sensibilités politiques. Du point de vue du MRND, seules les élections sont en mesure de permettre la formation d'une Assemblée Nationale.

Le MRND serait prêt à discuter de toute proposition qui ferait sortir les négociations de l'impasse, à condition de n'exclure personne. Le diktat de certains partis politiques pour se réserver la totalité du pouvoir est inacceptable. En tout état de cause la durée de transition doit être raisonnable. En l'occurrence, le mandat du Président de la République expirant en décembre 1993, la transition ne devrait pas aller au delà de cette date. On devrait donc avoir procédé aux élections communales, législatives, et présidentielles à la fin décembre 1993.

Bruxelles, le 10 mars 1992